



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 JUIN 2024

20240619_CA16 – Demande de remise gracieuse de dette locative – Association ALIS

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 19 juin 2024 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD et Samantha ROLLAND, Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Gérard RUMEAU, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Rémi LAMBERT, Commissaire aux comptes

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jacky BOUHIER et Laurent GUERY, Administrateurs

Monsieur Stéphane NUQ, Directeur Départemental des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'activité de l'association ALIS, présente depuis plusieurs années dans les quartiers des Coutures et Aristide Briand à Limoges,

Considérant son implication dans l'intégration des nouveaux locataires de Limoges habitat, ainsi que l'accompagnement des familles affectées par l'incendie du 51 avenue des Coutures en avril 2023,

Vu les difficultés financières ayant conduit le centre social à restituer en avril 2023 un local situé à la cité du Masneuf,

Considérant la demande exceptionnelle du président de l'association d'une remise gracieuse de dette locative pour le local restitué, d'un montant de 1 861,14 euros,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise une remise de dette locative à hauteur de 1 861,14 euros au bénéfice de l'association ALIS.

S'abstiennent : Mesdames GENTIL, HERNANDEZ et RIFFAUD et Messieurs CHADELAS, LANDRON, NYS, SCHALTEGGER et TRACOU.

Formalités de publicité effectuées
le **25 JUIN 2024**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **25 JUIN 2024**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

